

**John Rogers Searle, médiateur entre descriptivisme et conventionnalisme****ALLOU Ettien Jean Marc Olivier**

Docteur

Université Felix Houphouët-Boigny, Cocody (Côte d'Ivoire)

Département de Philosophie

[olivierallou@yahoo.fr](mailto:olivierallou@yahoo.fr)

**Résumé :** Notre objectif est de braquer la lumière sur la véritable position de J. Searle. *Les actes de langage* de J. Searle présentent un conventionnalisme différent de celui de J. Austin. L'inflexion qu'il apporte à cette notion se solde par la rupture d'avec l'opposition entre descriptivisme et conventionnalisme. Il opte pour un conventionnalisme linguistique dans lequel la pragmatique s'applique à la sémantique, car une étude complète du langage englobe ces deux aspects. Alors, au lieu de les opposer, J. Searle préfère les concilier. Pour arriver à ce résultat, nous avons, au moyen de la méthode analytique, qui répond à la problématique suivante: J. Searle s'érige-t-il en médiateur entre descriptivisme et conventionnalisme? Sans la pragmatique, la référence et la prédication chez G. Frege et B. Russell ne sont-elles pas décousues? Le refus de la distinction entre locutoire et illocutoire n'implique-t-il pas *ipso facto* un remaniement au sein du conventionnalisme ?

**Mots-clés:** Descriptivisme, Conventionnalisme, Langage Ordinaire, Locutoire, Illocutoire

**John Rogers Searle, mediator between descriptivism and conventionalism**

**Abstract:** Our goal is to shed light on J. Searle's true position. J. Searle's *Speech Acts* presents a conventionalism which is different from that of J. Austin. The alteration he brings to this notion ends with the break with the opposition between descriptivism and conventionalism. He opts for a linguistic conventionalism in which pragmatic applies to semantic ; for a complete encompasses these two aspects. So, instead of opposing them, J. Searle decides to reconcile them. To achieve this result, we used the analytical method, responded to the following problem : does J. Searle set himself up as a mediator between descriptivism and conventionalism ? Without pragmatic, the reference to G. Frege and B. Russell are not such disjointed ? Does the refusal of the distinction between locutionary and illocutionary not imply a reshuffling within conventionalism ?

**Keywords :** Descriptivism, Conventionalism, Ordinary Language, Locutionary, Illocutionary

## Introduction

Deux obédiences se tiraillent au sein de la philosophie du langage. Le descriptivisme, mis en place par la tradition analytique, pour qui, le langage naturel, bien qu'essentiellement descriptif, échouerait dans cette tâche ultime parce que, de manière naturelle, il fourmille d'ambiguïtés. Afin de décrire sans illogisme la pensée pure et le monde, cette tradition propose, en guise d'une panacée, la construction de théories sémantiques. Le langage ordinaire est suppléé par un langage artificiel logiquement précis, et donc adéquat pour un usage scientifique (G. Frege, 1999, p. 7). Au fait, un bon langage doit pouvoir décrire sans équivocité. Le conventionnalisme, quant à lui, vise à réhabiliter le langage en le tenant pour institutionnel. L'usage du langage implique l'observance de règles constitutives. J. Austin et J. Searle, pour ne citer que ces deux, se sont évertués à démontrer que concevoir le langage pour essentiellement descriptif, c'est le limiter qu'à son aspect sémantique, alors que le langage est aussi pragmatique.

Inhibant l'idée d'une sémantique *in absentia* de la pragmatique, Searle accuse le descriptivisme de n'étudier le langage qu'en partie. La signification des phrases et la production des actes de langage ne s'étudient pas séparément. De ce fait, J. Searle ne s'érige-t-il pas en médiateur entre descriptivisme et conventionnalisme ? Sans la pragmatique, la référence et la prédication chez G. Frege et B. Russell ne sont telles pas décousues ? Le refus de la distinction entre locutoire et illocutoire n'implique-t-il pas *ipso facto* un remaniement au sein du conventionnalisme ? Remaniement qui devrait vérifier l'hypothèse selon laquelle J. Searle ne rejette pas le descriptivisme au profit du conventionnalisme mais, il incline à développer une théorie des actes de langage qui vise à compléter celui-là par celui-ci.

On objective à mettre en vedette la position exacte de J. Searle dans ce rapport entre descriptivisme et conventionnalisme. Cet auteur n'est ni descriptiviste ni conventionnaliste radical au sens de J. Austin ; tel un médiateur, il essaie de concilier les deux. Pour venir à bout de cet objectif, notre itinéraire partira des reproches de J. Searle à l'égard de la notion de concept de G. Frege et de la limite de la théorie de la description de B. Russell. De là, verra-t-on, il décline la distinction entre locutoire et illocutoire de J. Austin, car son intention est de montrer que l'acte illocutoire complet englobe le contenu propositionnel et la force illocutoire. Dès lors, pour terminer, on observera que Searle concilie descriptivisme et conventionnalisme, ce qui fait de lui un médiateur.

## 1. Un regard critique sur le descriptivisme

*Les actes de langage* de J. Searle fustige G. Frege et B. Russell pour avoir préféré l'usage du symbole et du mot dans l'insouciance complète de l'acte de langage, alors qu'une étude du langage implique son aspect sémantique et son aspect pragmatique. J. Searle énonce ceci : « L'acte de langage, ou les actes de langage réalisés dans l'énonciation d'une phrase, sont fonction de la signification de la phrase en question. » (J. Searle, 1972, p. 54). En effet, ces auteurs ont cru pouvoir étudier le langage en séparant ses deux aspects qu'ils ont manqué de voir dans la référence et la prédication, des actes de langage. La référence et la prédication vont au-delà du descriptivisme ; « les actes de langage sont accomplis, non par des mots, mais par des locuteurs qui prononcent des mots » (J. Searle, 1972, p. 66). Soit l'exemple de G. Frege suivant : « l'étoile du matin ». Elle a pour référence la planète Vénus. Mais, d'après J. Searle, prononcer cette expression de G. Frege voudrait dire qu'un locuteur s'en sert pour poser que sa référence est la planète Vénus. Par conséquent, il n'y aurait pas de référence sans locuteur.

Cette position de J. Searle l'amène à prendre le contre-pied de G. Frege à qui il reprochera d'avoir tenu quelques accusations à tort à l'endroit du langage ordinaire. Ce que, selon (J. Searle, 1972, p. 144), G. Frege appelle les « inconvénients du langage ordinaire » (le fait de tenir l'objet pour le concept et le concept pour l'objet) est une allégation fallacieuse qui se retourne contre lui-même. En 1892, dans son célèbre article « *Über Sinn und Bedeutung* » que C. Imbert traduit par « Sens et dénotation », G. Frege a tâché d'introduire dans l'idéographie la distinction entre sens et référence. Une théorie, malheureusement tachetée d'une mauvaise manipulation de la notion de concept.

Depuis 1879, G. Frege est en quête de moyens pouvant prémunir la logique contre l'intrusion probablement inévitable du langage ordinaire en son sein. Ce faisant, il importe de rompre la domination du mot sur l'esprit à l'aune du troisième principe de *Les fondements de l'arithmétique*, qui est la nette distinction entre objet et concept. (G. Frege, 1969, p. 122). Ainsi, dans cette lutte contre le langage ordinaire, le couple grammatical traditionnel sujet/prédicat, parce que corrompu, est reconnu comme étant un espion qui ouvre une brèche dans la logique pour laisser le langage ordinaire y infiltrer. Avec ce couple traditionnel, la distinction entre objet et concept ne bénéficie pas de toute l'acuité logique requise. G. Frege prendra donc la décision de substituer au couple sujet/prédicat le couple argument/fonction qui, lui, jouit des exigences purement logiques. L'auteur l'a annoncé dans la préface de *L'Idéographie* en disant :

Ces écarts de la tradition trouvent leur justification en ce que la logique s'est jusqu'ici toujours rattachée trop étroitement à la langue et à la grammaire. En particulier, je crois que le remplacement des concepts *sujet* et *prédicat* par *argument* et *fonction* fera ses preuves à la logique (G. Frege, 1999, pp. 8-9).

L'argument tient lieu du sujet ; et la fonction, du prédicat. Soit, la phrase suivante de (J. Searle, 1972, p. 60) « Jean fume beaucoup ». Elle se scinde en deux : « Jean » qui se réfère à un objet, et « fume beaucoup » qui prédique à propos de cet objet auquel se réfère l'expression « fume beaucoup », c'est-à-dire l'objet auquel « Jean » se réfère. D'après Frege, « Jean » constitue l'argument, et sa référence est un objet ; « fume beaucoup » est la fonction et sa référence, un concept. Normalement, une expression dite complète est composée d'un argument (la partie saturée), et d'une fonction (la partie insaturée). Cela étant, le couple argument/fonction n'efface pas le sceau marqué par le langage ordinaire sur les notions de concept et objet. Conscient de cela, Frege en appelle à une philosophie de l'esprit.

Il dira que son idéographie sera un outil utile pour les philosophes qui assignent à la philosophie la tâche, selon (G. Frege, 1999, p. 8) de « rompre la domination du mot sur l'esprit humain ». Effectivement, dans le contexte frégeen, le langage ordinaire nous hypnotise et nous plonge dans un capharnaüm dans lequel, il devient normal que l'on tienne des concepts pour des objets ; et les objets pour des concepts. Dans un de ses textes inédits, G. Frege avoue ceci : « Lorsque je veux parler d'un concept, la langue me contraint, avec une force à laquelle il est à peu près impossible d'échapper, à une expression inadéquate, qui a pour effet d'obscurcir – je pourrai presque dire de falsifier – la pensée » (G. Frege ; 1994, p. 141).

Par exemple le langage ordinaire fait croire que l'expression « Le concept cheval » désigne un concept, alors que ce qui est désigné ici est un objet. G. Frege s'entête malgré la force incommensurable du langage, à donner quelques critères pour garder en esprit la nette distinction entre concept et objet. À cet effet, il nous invite à tenir compte des articles qui accompagnent les mots. Suivant (G. Frege, 1969, p. 180) « Dès qu'un mot est employé avec l'article indéfini ou au

pluriel sans article, c'est un terme conceptuel ». Par contre, l'objet est accompagné d'article défini et il ne prend pas de pluriel. L'article défini indique que nous avons affaire à un objet ; l'article indéfini signale la présence d'un concept. De là, même si le langage nous contraint à les confondre, nous pourrions néanmoins avoir cette distinction à l'esprit. Cette rupture de la domination du mot sur l'esprit a un prix ; celui de la reconversion du couple sujet/prédicat en argument/fonction dont nous venons de parler. Cependant, suivant J. Searle, G. Frege s'est donné tant de peine pour malheureusement finir par en succomber.

Dénonçant le rapport établi par G. Frege entre le concept et l'objet, (J. Searle, 1972, p.144) affirme que « À l'encontre de G. Frege, je veux démontrer qu'il ne s'agit pas d'une incommodité de langage, mais d'une réelle confusion provenant du fait que Frege joue sur le mot « concept » ». La notion de concept jouit d'un double emploi dans la logique de Frege. J. Searle (1972, p. 144) fait grief à G. Frege d'avoir concilié deux directions qui sont d'un point de vue philosophique, incompatibles. Celui-ci veut à la fois, étendre au prédicat les directions suivantes :

- a) La distinction sens-référence (affirmer que les prédicats ont un référent)
- b) Rendre compte de la distinction existant du point de vue de leur fonction entre les expressions référentielles et les expressions prédicatives.

Il faut entendre par (a) l'idée selon laquelle en plus du sens, les prédicats ont une référence ; et, le raisonnement (b) repose sur deux affirmations de Frege. Primo, en mentionnant en note de page qu' « un concept est pour moi prédicat possible d'un contenu de jugement singulier ; un objet est sujet possible d'un tel contenu de jugement » (G. Frege, 1969, p. 192), il énonce par ce fait même que le concept est prédicatif. Secundo, il y a « une distinction entre la fonction d'une expression référentielle (*Eigenname*) et la fonction d'un prédicat grammatical » (J. Searle, 1972, p. 146). Searle remarque que dans le raisonnement (b), l'on emploie une expression prédicative pour attribuer une propriété. Ce raisonnement expose que : « dire qu' « un prédicat grammatical réfère à un concept », c'est dire qu' « un prédicat grammatical attribue une propriété » ». (J. Searle, 1972, p. 146). Cette distinction est un résultat de sa distinction entre objet et concept. Un concept est prédicatif, mais un objet ne peut pas être référé à l'aide d'un prédicat. Il y a donc une distinction existant sur le plan de la fonction entre « Adou » et « un humoriste » dans la phrase « Adou est un humoriste ». Un concept est prédicatif, mais un objet ne peut pas être référé à l'aide d'un prédicat. Il y a donc une distinction existant sur le plan de la fonction entre « Adou » et « un humoriste » dans la phrase « Adou est un humoriste ».

Or, G. Frege emploie le mot « concept » pour marquer ce qui résulte à la fois des deux tendances (a) et (b). Ce procédé ne peut que connaître une rebuffade puisque, d'après J. Searle, ces deux tendances conduisent à des conclusions différentes et incompatibles. Dans le raisonnement (a), G. Frege emploie le mot « concept » pour signifier une propriété. Si l'on dit « Akassi et Ama sont toutes deux belles », ici l'expression prédicative a une référence ; elle se réfère à la propriété que Akassi et Ama ont toutes les deux. De la sorte, explique J. Searle (1972, p.147), « « réfère à un concept » signifie « réfère à une propriété » ». Et, G. Frege (1971, p. 137) l'exprime clairement en ces termes :

« « être  $\Phi$  est une propriété de  $\Gamma$  »  
est une autre manière de dire  
«  $\Gamma$  tombe sous le concept  $\Phi$  » »

En revanche, dans le raisonnement (b), explique J. Searle (1972, p. 147), « « réfère à concept » signifie « attribue une propriété par l'emploi d'un prédicat grammatical » ». G. Frege emploie ces

deux significations puisque chez lui, un concept sous lequel tombe un objet est propriété de cet objet, quoiqu'il tient le concept pour essentiellement prédicatif. Ces deux significations sont incompatibles parce que les propriétés d'objet ne sont pas essentiellement prédicatives. Pour J. Searle (1972, p. 147): «Il est clair que ces deux remarques sont incompatibles, car les propriétés d'un objet ne sont pas de façon essentielle prédicatives : on peut référer à ces propriétés par des syntagmes nominaux singuliers, on peut également les attribuer à un objet par l'emploi d'expressions prédicatives».

C'est donc de ces deux significations incompatibles de la notion de concept que résulte la contradiction apparente, et qui, par conséquent, ébranle le descriptivisme de G. Frege. Dans cette critique du descriptivisme, Searle ne s'est pas limité qu'à G. Frege.

Bien que rivale à la théorie de sens et de dénotation de G. Frege, la théorie de B. Russell n'est pas exempte des critiques de J. Searle, qui n'adhère pas à la thèse selon laquelle les descriptions définies sont non référentielles. On observe avec (B. Russell, 1989, p.205) que « les expressions dénotantes n'ont jamais aucun sens en elles-mêmes, mais chaque proposition dans l'expression verbale de laquelle elles figurent possède un sens ». Dans cette perspective, il réduit ainsi « toutes les propositions où figurent des expressions dénotantes à des formes où n'en figure aucune » (B. Russell, 1989, p. 207). Par exemple, « j'ai rencontré un homme » s'interprète comme ceci : « "J'ai rencontré x , et x est humain" n'est pas toujours faux » (B. Russell , 1989, p. 205). Selon cette interprétation, « un homme » est par lui-même dépourvu de sens. On en déduit que les descriptions ne sont pas référentielles ; lorsqu'on les efface de l'expression, elles n'altèrent en rien à la vérité de cette expression. Au fait, explique J. Searle (1972, p. 121), « Russell conteste en fait la possibilité pour toute description définie d'être utilisée pour référer ». Selon cette interprétation, « un homme » est par lui-même dépourvu de sens. On en déduit que les descriptions ne sont pas référentielles ; lorsqu'on les efface de l'expression, elles n'altèrent en rien à la vérité de cette expression. Au fait, explique J. Searle (1972, p. 121), « Russell conteste en fait la possibilité pour toute description définie d'être utilisée pour référer ».

L'argument de B. Russell est ce que J. Searle appelle « axiome d'existence », à savoir : « Tout ce à quoi on réfère doit exister » (J. Searle, 1972, p. 120). Effectivement, en 1905, contre G. Frege, Meinong et son propre ouvrage *Les principes de mathématique*, B. Russell écrira ceci : « Notre théorie de la dénotation nous met en mesure de soutenir qu'il n'y a pas d'individus irréels ; de sorte que la classe nulle est la classe qui ne contient aucun membre, non pas la classe ayant pour membres tous les individus irréels » (B. Russell, 1989, p. 216).

On en déduit qu'une proposition qui renferme une référence d'individu irréel ne peut être vraie. La préoccupation de J. Searle est telle que la théorie russellienne subordonne l'ensemble de l'acte du langage à l'acte propositionnel. Ce qui est une erreur ; car, c'est l'acte illocutoire complet qui englobe la force illocutoire et le contenu propositionnel. (J. Searle, 1982, pp. 31-32).

En vertu de sa théorie des actes de langage, J. Searle se voit obligé de récuser les arguments de B. Russell. En effet, la référence s'exprime par l'acte illocutionnaire, or il y en a une ribambelle de variété. On pourrait citer, entre autres, la question, la promesse, l'ordre. Ainsi, puisque chez B. Russell, tout ce à quoi on réfère doit exister, l'acte illocutionnaire suivant : « le roi de France est-il chauve ? » devrait être une assertion fautive en raison du caractère irréel de « le roi de France ». Cependant, tel n'est pas le cas parce que nous n'avons pas là une expression affirmative. L'argument de B. Russell ne s'applique pas à la taxinomie des actes illocutionnaires ; il tombe de

lui-même dans les expressions autres qu'affirmatives où il n'est pas donné de déterminer l'existence de ce qui est référé.

« Le roi de France est-il chauve ? ». Suivant la théorie de B. Russell, il y aurait deux interprétations. Celle qui dit : « il y a un être et un seul qui soit roi de France. Cet être est-il chauve ? ». Et une autre qui dit : « y-a-t-il un être et un seul qui soit roi de France et cet être est-il chauve ? ». (J. Searle, 1972, p. 214). Il s'agit de considérer si cet acte illocutionnaire englobe à la fois une assertion et une question, ou s'il est exclusivement une question. « Ces deux interprétations nous mènent à des absurdités », déclare J. Searle (1972, p. 214), qui vise à montrer que dans le cadre d'une étude complète du langage (où sont conciliées la sémantique et la pragmatique), l'« axiome d'existence » qui constitue l'élément nécessaire de la théorie de la description de B. Russell, fait tomber la théorie de son piédestal. Par exemple, poser une question ou donner un ordre ne nécessite pas une existence. « Portez ceci au roi de France ! » n'ordonne pas l'existence du roi de France. Suivant J. Searle, B. Russell aurait dû, dans sa théorie, considérer la référence comme étant une partie et non un type d'acte illocutionnaire. De la sorte, sa théorie aurait eu moins de mal à s'appliquer aux autres types d'actes illocutionnaires.

Globalement, le descriptivisme titube sur le terrain d'une étude complète du langage parce qu'il a ignoré l'aspect pragmatique qui, selon J. Searle, est la valeur de la sémantique. Cependant cette conception globale du langage ne sera pas sans conséquence au sein du conventionnalisme.

## 2. Le refus de la distinction entre locutoire et illocutoire de John Austin

L'intention de J. Austin n'était pas de faire montre de thèses opposées à celles de la tradition analytique. Il ambitionnait de braquer la lumière sur ce qui a toujours été là, mais ignoré, soit par négligence, soit par mauvaise foi. Il fait allusion à sa notion de « performatif ». Si, pour le descriptivisme, un langage artificiel est nécessaire parce que l'ordinaire échoue dans sa tâche essentiellement descriptiviste, avec J. Austin, bien au contraire, le langage ordinaire est le seul langage ayant tous les rudiments nécessaires pour décrire le réel. Penser le contraire, c'est tomber dans « l'illusion descriptive » (J. Austin, 1970, p. 39). Céder à « l'illusion descriptive », revient à négliger la possibilité que dans une affirmation apparemment descriptive, il y a des mots qui ne décrivent pas, n'affirment pas, mais indiquent les circonstances dans lesquelles l'affirmation est faite. Le langage n'est pas essentiellement descriptif ; tout ne se juge pas par « vrai » ou « faux ».

Il y a des affirmations dont la vérité est soit le vrai, soit le faux ; d'autres, par contre, sont heureuses ou malheureuses. Pour celles-là, il emploie le mot « constatif » et pour celle-ci, le mot « performatif ». Bien que ces énoncés ne soient ni vrais ni faux, ils nous accompagnent quotidiennement dans notre vie de tous les jours ; dans les cérémonies (baptême, mariage), la promesse, les obligations. Ces énoncés que le descriptivisme imputerait de non-sens sont, au contraire, pour J. Austin, emplis de sens. Pendant une cérémonie de mariage, lorsque le marié ou la mariée répond : « oui [je le veux] », il/elle ne décrit pas, ne constate pas et ne rapporte pas, mais en le disant, c'est l'acte de mariage qu'il/elle accomplit *ipso facto*. J. Austin, par deux tentatives visant à distinguer nettement constatif et performatif a fini par démontrer que ces deux s'enchevêtrent.

Les énonciations constatatives sont sujettes aux types d'échecs qui peuvent frapper les performatifs. Les affirmations « putatives » en sont un exemple: « L'actuel roi de France est chauve » (B. Russell, 1989, p.208). Cette phrase n'est pas fautive mais malheureuse parce que les conditions

(les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent. (J. Austin, 1970, p. 49)) ne sont pas satisfaites; la France n'a pas de roi. Il y a le cas où constatif et performatif coïncident. Dans « je vous avertis qu'il va foncer », on y trouve à la fois un avertissement (acte performatif) et un fait (constatif). Le vrai et le faux dépendent aussi de la circonstance. J. Austin (1970, p. 148) dit : « La vérité ou fausseté d'une affirmation ne dépend pas de la seule signification des mots, mais de l'acte précis et des circonstances précises dans lesquelles il est effectué. ». Des actes performatifs sont aussi vrais ou faux, c'est le cas du mot « affirmer » et les « verdictifs ».

Il est difficile d'établir une différence rigoureuse entre performatif et constatif. Cela se perçoit par les insuffisances de la conception selon laquelle l'énonciation constative est vraie ou fausse et l'énonciation performative est heureuse ou malheureuse. Ce critère est de loin moins efficace. Il faut donc envisager d'autres moyens pour les distinguer. D'où la question suivante : « y a-t-il un moyen précis de distinguer rigoureusement l'énonciation performative de l'énonciation constative ? » (J. Austin, 1970, p. 81). Austin va donc affiner cette distinction.

L'acte de langage est constitué du locutoire (l'acte de dire quelque chose), l'illocutoire (par l'acte locutoire, nous faisons quelque chose dans le bon contexte et au respect des conventions.) et le perlocutoire (l'effet que l'acte fait sur quelqu'un). Le constatif se raffine dans le locutoire et le performatif, dans l'illocutoire. Celui-ci suppose d'emblée le locutoire. Par exemple, quand il s'agit de se demander si telle locution a une valeur de question ou d'opinion, on est dans l'illocution. D'un acte locutoire, on peut formuler plusieurs actes illocutoires différents (l'énoncé peut avoir la valeur d'un ordre, d'une affirmation, etc.). « Tous les énoncés réussis sont donc des actes de parole dotés d'une certaine caractéristique actionnelle – ce que J. Austin appelle une « force illocutoire » » (B. Ambroise, 2011, p. 189). Néanmoins, bien que les actes locutoires et illocutoires soient liés, J. Austin martèle quand même qu'ils doivent être distingués. C'est là que J. Searle se dissocie de son maître.

J. Searle a été, selon R. Moati (2011, p. 211), dans les années cinquante, étudiant de deux illustres hommes : P. Strawson et J. Austin. Ses deux maîtres ont sérieusement déteint sur lui. Mais, c'est surtout J. Austin qui eut une influence philosophiquement considérable sur l'américain. J. Searle s'est inscrit en 1969, dans la filiation de la philosophie du langage de son maître. S'inspirant de lui, il développa une théorie des actes de langage composée de l'acte d'énonciation (il consiste à énoncer les mots), l'acte propositionnel (il consiste à référer et à prédiquer) et l'acte illocutionnaire (il consiste à affirmer, poser une question, ordonner, promettre, etc. C'est l'acte de faire quelque chose en le disant). Ainsi, conformément à la théorie de J. Austin où le locutoire se distingue de l'illocutoire, J. Searle devrait en faire autant en distinguant entre l'acte propositionnel et l'acte illocutionnaire. Ce qui ne fut pas le cas.

Chez J. Austin (1970, p. 136), l'acte locutoire imbibé l'acte phonétique (l'articulation de phonèmes), l'acte phatique (c'est la combinaison de morphèmes) et l'acte rhétique (l'expression d'une certaine signification). Suivant cet auteur, puisque le locutoire se distingue de l'illocutoire, ces trois actes du locutoire sont normalement distincts et indépendants de l'illocutoire. Cela pourrait aller de soi avec l'acte phatique et phonétique, cependant, au niveau de l'acte rhétique, il y aurait une complication. Si l'acte rhétique est la production de vocable dotée de signification, c'est-à-dire, douée de sens et de référence, c'est parce qu'il vise à se faire comprendre. Par conséquent, tout comme l'acte illocutoire, l'acte rhétique a une force illocutoire qui donne à l'auditeur le contexte (information, avertissement, etc.) dans lequel nous sommes. Alors, comment l'acte rhétique peut-il être indépendant de la force illocutoire alors qu'il l'exprime? L'acte rhétique n'est-il pas la présence de l'illocutoire dans les entrailles du locutoire ?

Dans le conventionnalisme rituel de J. Austin, (R. Moati, 2011, p. 220-221), le locutoire trouve tout son sens dans la réalisation de l'acte illocutoire, c'est-à-dire dans une constitution conventionnelle.

Or, avec Searle, pas besoin de sortir du contenu propositionnel pour qu'une proposition ait sa signification. L'acte propositionnel qui tient lieu d'acte locutoire se décompose en deux actes : la référence et la prédication. Ces deux forment l'acte propositionnel complet qui trouve son accomplissement dans l'illocutionnaire. Mais il ne s'agit pas pour le propositionnel de sortir du discours pour acquérir une signification en fonction de la circonstance puisque le propositionnel et l'illocutionnaire sont indissociables. Chez J. Searle, c'est seulement la phrase qui détermine les actes de langage ; ce sont les règles de la phrase qui permettent d'associer l'utilisation d'éléments linguistiques déterminés avec ce que veut signifier le locuteur par l'emploi de cette phrase. Donc l'accomplissement de l'acte de langage se rattache aux éléments réglés de la linguistique. Le conventionnalisme de J. Searle est purement linguistique.

En accomplissant l'acte illocutionnaire, on accomplit par ce fait même des actes propositionnels et des actes d'énonciations. « Je dirais plutôt que les actes d'énonciations sont aux actes de propositionnels et illocutionnaires ce que, par exemple, écrire un « X » sur un bulletin de vote est au fait de voter ». (J. Searle, 1972, p. 61). Il ne faut donc pas isoler ces actes. Il y a deux niveaux dans le langage: le niveau propositionnel (référence et prédicat), qui représente la sémantique ; et le niveau pragmatique (acte illocutoire). Certes, il est possible d'effectuer des actes illocutoires différents à partir du même acte propositionnel, mais ce qu'il faut comprendre, c'est que la réalisation des actes illocutoires implique celle des actes propositionnels. Ainsi, chez J. Searle, l'erreur à ne pas commettre, consiste à désolidariser l'acte prédicatif et l'acte illocutoire.

La prédication est dans une assertion complète ce qui rend possible la solidarisation entre la phrase et l'illocutoire. C'est elle qui favorise la liaison entre locutoire et illocutoire. En distinguant locutoire et illocutoire, J. Austin procède à l'extinction de la prédication. Or, celle-ci a une portée encore plus large. Elle ne se limite pas qu'à l'assertion, mais partout où il y a un acte illocutoire (sauf dans des cas exceptionnels comme « Bravo ! »). De la sorte une phrase comme « descendez de l'échelle ! » est aussi une prédication. Donc, J. Searle ne peut que refuser cette distinction de J. Austin. Il le dit ouvertement en note de bas de page que : « Ce n'est pas sans appréhension que j'adopte l'expression « acte illocutionnaire », étant donné que je refuse la distinction faite par J. Austin entre les actes locutionnaires et les actes illocutionnaire » (J. Searle, 1972, p. 60). Dès lors, on peut se demander : de quel côté se situe J. Searle ? Searle est-il conventionnaliste ou descriptiviste ?

### 3. Le principe d'exprimabilité : le schème entre conventionnalisme et descriptivisme

Bien que la position de J. Searle semble vacillante, on n'oserait tout de même pas insinuer qu'il n'est pas conventionnaliste. Au contraire, l'auteur l'a toujours proféré haut et fort. La première phrase du deuxième chapitre de *Les actes de langage* en dit long: « L'hypothèse sur laquelle repose cette étude est donc que parler une langue, c'est adopter une forme de comportement régi par des règles » (J. Searle, 1972, p. 59). Il est conventionnaliste, mais pas au sens de J. Austin.

Il y a deux tendances en philosophie de langage : ceux qui se penchent sur l'emploi des expressions à l'intérieur de situations de discours ; et ceux qui sont centrés sur la signification des phrases. J. Searle (1972, p. 55) révèle que, certes ces deux théories sont distinctes, mais d'un point de vue de méthode, c'est-à-dire d'orientation des données à une recherche, elles sont complémentaires et non concurrentes. Par exemple, lorsqu'un locuteur parle, il effectue une action. Il y a deux verbes qui sont mis en exergue : « dire » et « faire » ; c'est là l'expression du locutoire et de l'illocutoire. Le locutoire dire quelque chose, l'illocutoire faire quelque chose en le disant. C'est pourquoi l'illocutoire contient le locutoire. Mais, le conventionnalisme radical de J. Austin les tient



pour distincts. Ainsi, descriptivisme et conventionnalisme sont distincts. Contre ces deux courants, J. Searle va sauver l'acte propositionnel par le refus de la distinction austiniennne puisque son intention n'est pas de rejeter le descriptivisme. Il envisage plutôt panser les plaies du descriptivisme au moyen de sa théorie des actes de langage. D'où le principe d'exprimabilité.

J. Searle va transplanter le principe d'exprimabilité (« tout ce que l'on peut vouloir signifier peut être dit » (J. Searle, 1972, p. 55)) dans le descriptivisme. Si tout ce que l'on peut signifier peut être dit, il faudrait aussi entendre, par là, qu'un locuteur veut signifier quelque chose et il trouve, pour cela, l'expression juste. J. Searle est on ne peut plus clair avec la formulation suivante : « pour toute signification X, et pour tout locuteur L, chaque fois que L veut signifier (à l'intention de transmettre, désire communiquer, etc.) X, alors il est possible qu'il existe une expression E, telle que E soit l'expression exacte de X » (J. Searle, 1972, p. 56). En ce sens, le principe d'exprimabilité permet d'éviter les sous-entendus, les imprécisions, les expressions incomplètes. En un mot, il permet d'éviter tout ce que G. Frege reproche au langage naturel. Et, explique Searle : « La conséquence la plus importante pour l'objet dont nous traitons ici, sera que ce principe nous permet de poser comme équivalentes les règles qui portent sur la réalisation des actes de langage, et les règles qui portent sur l'énonciation de certains éléments linguistiques » (J. Searle, 1972, p. 57).

Le principe d'exprimabilité vient prouver que l'acte de langage est ce qui manque au descriptivisme. Il est composé de trois axiomes: l'axiome d'existence, d'identité et d'identification. Le principe d'identification, qui est un mélange des deux autres, exige ceci: pour accomplir une référence définie, le locuteur doit fournir une description identifiante. C'est cette description identifiante qui permet de *dire* ce qui est *signifié* dans l'acte de référence. Ce principe rejoint et dépasse les théories de G. Frege et de B. Russell. Effectivement, *Les actes de langage* (J. Searle, 1972, pp. 137-140) énumère huit conséquences du principe d'identification. La conséquence trois dit qu'une expression référentielle a une référence complète que si elle permet de communiquer un fait, c'est-à-dire une proposition vraie à l'auditeur. De là, rejoignant G. Frege, J. Searle dira : « la signification est antérieure à la référence, la référence n'est qu'en vertu de la signification ». (J. Searle, 1972, p. 138). La conséquence quatre se donne la tâche de dépasser, c'est-à-dire approfondir la théorie de la référence de G. Frege. Pour ce faire, J. Searle va distinguer « le sens d'une expression référentielle » de la « proposition communiquée au moyen de cette expression. » (J. Searle, 1972, p. 138). Lorsqu'un locuteur parle, il ne veut pas dire autre chose que ce qu'il voudrait dire. Or, c'est la situation ou le contexte (l'acte conventionnel illocutoire) qui rend cela propice. C'est pourquoi, pour J. Searle, une étude de la signification des phrases, ne se distingue pas en principe d'une étude des actes de langage.

Il est vrai que le sens d'une expression référentielle est donné par les termes descriptifs généraux que cette expression contient ou implique mais, généralement le sens de cette expression référentielle ne suffit pas par lui-même à communiquer une proposition. Cependant, qu'est-ce qui permet donc de communiquer une proposition? J. Searle répond: « c'est l'emploi de l'expression dans une certaine situation qui permet de communiquer une proposition ». (J. Searle, 1972, p. 138). La situation, chez J. Searle, c'est la convention reliant la linguistique à l'action. Et la description définie montre que le locuteur a l'intention de référer à un objet particulier. Mais, pour que son intention soit atteinte, il faut que l'auditeur la saisisse. Ainsi, « il suppose que le descripteur qu'il fournit suffira à lui permettre d'identifier pour l'auditeur l'objet qu'il a l'intention de référer dans la situation particulière où il énonce l'expression » (J. Searle, 1972, p. 130). Il y a donc référence lorsque le locuteur amène l'auditeur à identifier l'objet référé. Et il y a prédication que lorsque l'auditeur saisit l'intention référentielle du locuteur.

On s'en va dire que l'axiome d'existence et d'identification révèlent que la référence et la prédication sont des actes de langage : c'est ce caractère pragmatique qui manque au descriptivisme. Par le biais du principe d'exprimabilité, J. Searle, tel un médiateur, concilie descriptivisme et conventionnalisme. Ainsi, dit R. Moati (2011, p. 222) : « C'est pourquoi la signification de la phrase au sens de J. Searle n'a rien de seulement sémantique, elle représente plus fondamentalement l'articulation d'un contenu propositionnel (niveau sémantique) et d'une force illocutoire (niveau pragmatique) ». Les actes de langage et le langage sont régis par les mêmes règles.

## Conclusion

Pour emprunter les mots de R. Moati (2011, p. 219), J. Searle a développé un descriptivisme conventionnaliste. Au fait, il offre les actes de langage comme la béquille sur quoi le descriptivisme pourrait s'appuyer pour se tenir debout. J. Searle s'érige ainsi en un médiateur qui s'engage à concilier conventionnalisme et descriptivisme. Pour en arriver là, il s'est attelé à démontrer que ce qui manque au descriptivisme, c'est la pragmatique. Aussi en substituant l'acte locutoire à l'acte propositionnel, il a affadi le conventionnalisme rituel de J. Austin pour un conventionnalisme purement linguistique dans lequel, l'on n'a pas besoin de sortir des lisières de la linguistique afin que l'acte de langage soit véritablement accompli. Searle se voit donc obligé de refuser le creusement d'un abîme entre descriptivisme et conventionnalisme. A l'aide de son principe d'exprimabilité, il remplit cet abîme afin que les deux se confondent, car l'acte propositionnel se trouve au niveau sémantique, mais il trouve sa justification dans l'illocutionnaire qui prête sa force illocutoire à l'acte de la prédication.

**Bibliographie**

AMBROISE Bruno, 2011, «J. L. Austin : la parole comme action », *La philosophie analytique*, Éditions Ellipses, p. 179-196.

AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Trad. Gilles Lane, Paris, Éditions du Seuil.

FREGE Gottlob, 1999, *Idéographie*, Trad., préface et notes et index par Corine Besson, Postface de Jonathan Barnes, Paris, J. Vrin.

FREGE Gottlob, 1969, *Les fondements de l'arithmétique*, trad. et Intro. par Claude Imbert, Paris, Édition du Seuil.

FREGE Gottlob, 1971, *Écrits logiques et philosophiques*, trad. et intro. par Claude Imbert, Paris, Seuil.

FREGE Gottlob, 1994, *Écrits posthumes*, Traduits sous la direction de Philippe de ROUILHAN et de Claudine TIERCELIN, Nîmes, Éd. Jacqueline Chambon.

LAURIER Daniel, 1980, *Introduction à la philosophie du langage*, Liège, Pierre Mardaga.

MOATI Raoul, 2011, «J. R. Searle», *La philosophie analytique*, Édition Ellipses, p. 211-229.

SEARLE John Rogers, 1972, *Les actes de langage*, Trad. par Hélène Pauchard, Paris, Les Éditions de Minuit.

SEARLE John Rogers, 1982, *Sens et expression*, Trad et préface par Joëlle PROUST, Paris, Les Éditions de Minuit.

RUSSELL Bertrand. 1989, «De la dénotation», *Écrits de logique philosophique*, PUF, p. 203-218.